

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e



C O M M U N E D ' A M B È S
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

	SÉANCE DU 26 MARS 2024 À 19H00
Nombre membres élus :	23
Nombre membres élus en exercice :	23
Présents :	19
Représentés :	04
Votants :	23
Absents :	00
Date de la convocation :	20 mars 2024
Certifié exécutoire Compte tenu de l'envoi en Préfecture le :	Le Conseil Municipal d'Ambès, Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.
Et de la publication en ligne le :	PRÉSENTS Gilbert DODOGARAY, Maire ; Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE adjoints au Maire ; Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Catherine RODRIGUEZ, Marie- Pierre FETIS, Franck DUMARTIN, Antoine VIGNAUD, Enzo BORTOLATO, Sandrine VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, conseillers municipaux.
Le Maire,	ABSENTS REPRÉSENTÉS : Sophie PARADOT donne procuration à Marie-Pierre FETIS Jean-Noël ELIPE donne procuration à Nicolas MUZOTTE Christophe BOURDIEU donne procuration à Gilbert DODOGARAY Marine SAAD donne procuration à Pearl HIPPOLYTE
	SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pearl HIPPOLYTE

**DÉLIBÉRATION N° 010 03 2024 – FINANCES – BUDGET DE LA VILLE 2024 – VOTE DU
COMPTE DE GESTION 2023**

Présentation par Isabelle BESSE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les recettes et toutes les dépenses ont été correctement encaissées et exécutées,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré le 26 mars 2024
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY



Accusé de réception en préfecture
033-213300049-20240326-DEL-2024-03-010-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

33810